

Date : 03/10/ 2025

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (TRANCHE OPTIONNELLE) ET LES TRAVAUX
POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
AU DROIT DU PASSAGE A GUE SUR LA ROME (ROE130230)
COMMUNE DE LES CLUSES
ET AU DROIT DU PASSAGE A GUE SUR LE MAUREILLAS (ROE46345)
COMMUNE DE LE BOULOU**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du passage à gué sur la Rome (ROE130230), commune de Les Cluses et au droit du passage à gué sur le Maureillas (ROE46345), commune de Le Boulou. (tranche optionnelle de la maîtrise d'œuvre, missions ACT à AOR, incluse).

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant pour la tranche optionnelle de la maîtrise d'œuvre de l'opération :	.16 685 € HT
Montant prévisionnel pour les travaux :	337 606 € HT
Montant TOTAL :	354 291 € HT

AERMC	50 %	177 146.00 € HT
Région Occitanie	15%	53 144.00 € HT
Département 66	15%	53 144.00 € HT
Autofinancement	20 %	70 857.00 € HT

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses**

